

Gouvernement du Québec

Décret 1503-2024, 9 octobre 2024

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du Tourisme qui se tiendra les 16 et 17 octobre 2024

ATTENDU QUE la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du Tourisme se tiendra à Banff, en Alberta, les 16 et 17 octobre 2024;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre du Tourisme et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la ministre du Tourisme, madame Caroline Proulx, dirige la délégation officielle du Québec à la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du Tourisme qui se tiendra les 16 et 17 octobre 2024;

QUE la délégation officielle du Québec, outre la ministre du Tourisme, soit composée de :

Monsieur Jessy Baron
Sous-ministre
Ministère du Tourisme;

Madame Surassa Boivin-Picard
Conseillère politique
Cabinet de la ministre du Tourisme;

Madame Cynthia Letarte
Conseillère en affaires internationales et canadiennes
Ministère du Tourisme;

Monsieur Alexandre Tourigny
Conseiller en relations intergouvernementales
Secrétariat du Québec aux relations canadiennes
Ministère du Conseil exécutif;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

84288

